

# DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET AUTOROUTIER A31BIS

DU 15 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2015

CAHIER D'ACTEUR

N°35  
SEPTEMBRE  
2015



## CAHIER D'ACTEUR

*Les cahiers d'acteurs sont rédigés sous sa responsabilité par toute personne morale qui désire exprimer un point de vue argumenté. Ils sont édités et diffusés par la CDP.*

## LORRAINE ASSOCIATION NATURE (LOANA)



Association Loi 1901, agréée au titre de la protection de la nature au niveau régional au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement. (Agrément n°2015-344 du 23 Février 2015).

Structure coordinatrice du Plan Régional d'Actions Milan royal en Lorraine

L'association a pour but :

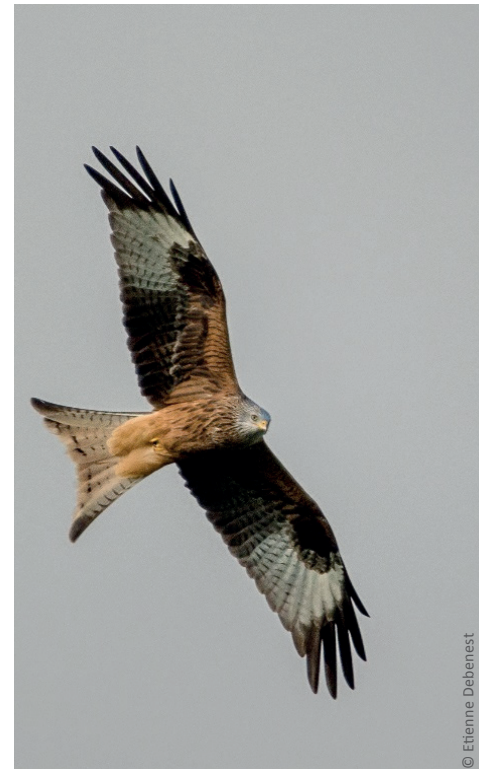
- la valorisation, la protection et la gestion du patrimoine naturel de Lorraine
- de faire découvrir au grand public les richesses de ce patrimoine et le fonctionnement de ses écosystèmes tout en le sensibilisant à sa protection.

### PRISE EN COMPTE DU MILAN ROYAL DANS LE PROJET DE L'A31 BIS

Lorraine Association Nature (LOANA) avec le soutien de la LPO coordination Lorraine représente la structure coordinatrice du PRA "Milan royal" en Lorraine. Dans le cadre de ce document validé par le CSRPN en 2014, il a été identifié l'ensemble des menaces régionales pesant sur cette espèce gravement menacée.

La menace principale dans notre région reste la dégradation de ses habitats (retournement de prairies principalement) qui à terme font disparaître ce rapace du paysage lorrain.

Le tronçon d'aménagement de l'A31 Bis prévu sur le Barreau Toul-Dieulouard impactera directement les habitats d'un des derniers noyaux population de ce rapace encore présent dans notre région, en supprimant définitivement une partie de leurs habitats favorables, à savoir les prairies permanentes et temporaires.



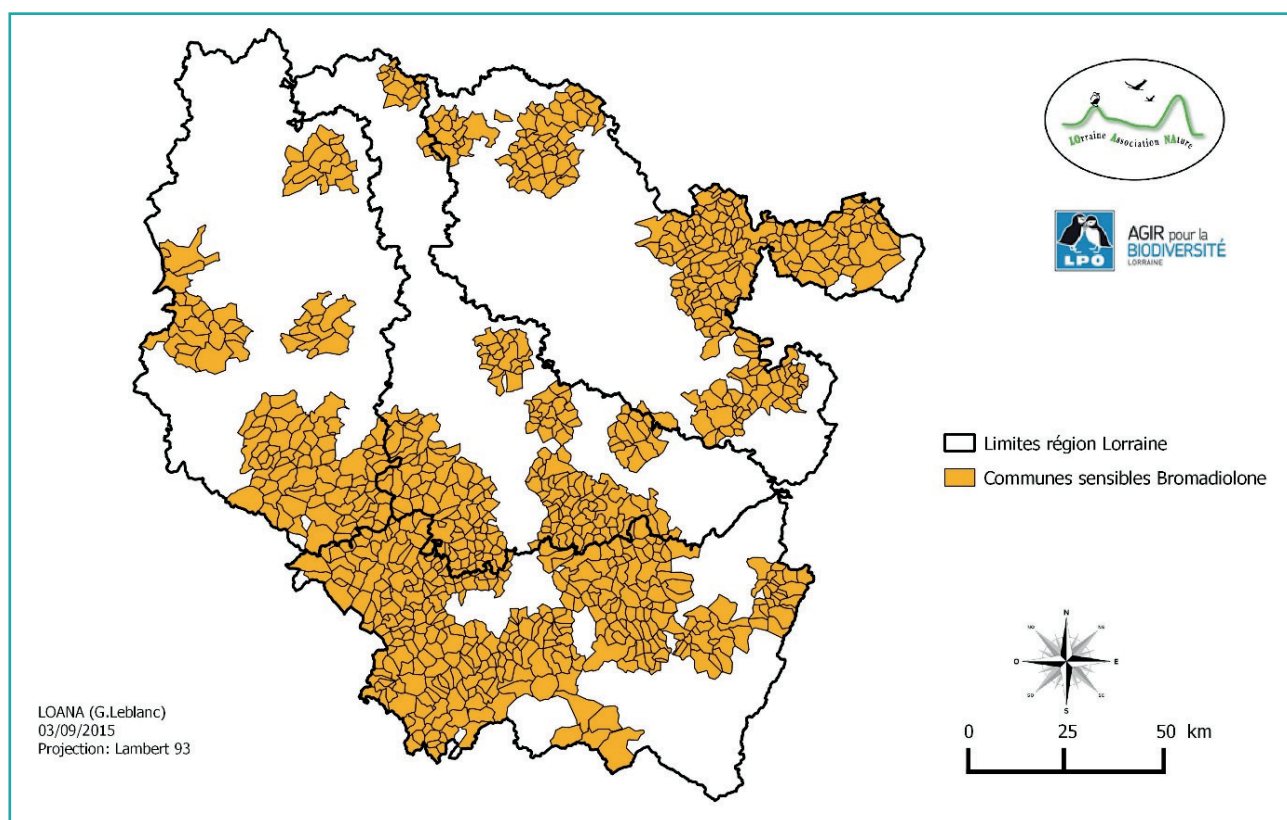
© Etienne Debenest

## PROJET AUTOROUTIER A31BIS

Au vue de l'impact important que ce projet pourra avoir sur les derniers couples nicheurs de Milans royaux de ce secteur, LOANA et la LPO coordination Lorraine émettent un avis défavorable quant à la mise en œuvre de tracés de contournements sur le barreau « Toul-Dieulouard » du projet de l'A 31 Bis.

Toutefois, si ce projet s'avérait être retenu, nous tenons à vous signaler que nous serions particulièrement vigilants à ce que l'étude d'impact prenne en considération cette espèce menacée de manière très poussée (réalisation d'études spécifiques de recherches des couples nicheurs et analyse spatiale de l'utilisation des territoires par l'espèce).

Nous serions aussi particulièrement vigilants quant aux mesures ERC (« éviter-réduire-compenser ») spécifiques au Milan royal pouvant être proposées dans le cadre de ce projet.



***Communes sensibles à tous projets d'aménagements vis-à-vis de la distribution du Milan royal en Lorraine en 2015 (Cas pour l'utilisation de la Bromadiolone en Lorraine).***

